

Les taux d'imposition en hausse

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni mercredi 9 avril, notamment pour voter le budget. Le maire Frédéric Nourrigeon a souligné que « *de nouvelles marges de manœuvre financières permettaient de voir plus sereinement l'avenir et de réaliser des projets en 2025 tout en continuant à provisionner en vue de réaliser les travaux indispensables de rénovation énergétique des bâtiments publics* ».

Compte financier 2024. Les recettes de fonctionnement du budget 2024 ont été réalisées à 93 % (634.000 €) et les dépenses à 82 % (559.000 €). Les recettes proviennent aux deux tiers des impôts et taxes ; pour 30 % de dotations. Les dépenses ont concerné à 42 % le per-

sonnel et pour 32 % les charges courantes, dont la participation au Sivu du Marmais du regroupement pédagogique intercommunal et au syndicat de communes Plaine de Courance.

Budget 2025. Il s'équilibre, en fonctionnement à 702.000 €. Un nouvel agent a été recruté et son contrat d'un an est porté à trente-cinq heures hebdomadaires. Les contributions au Sivu du Marmais et au syndicat de communes Plaine de Courance sont en augmentation. La réserve financière est portée à 50.000 € en vue de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Concernant les investissements, Les dépenses de 129.000 € concerneront l'aménagement de l'aire de La Figère, l'acquisition d'un

véhicule d'occasion, le remplacement du matériel volé, l'achat d'ampoules Led, le remplacement de la sauteuse de la cuisine de l'école et le remboursement d'un emprunt en cours.

Fiscalité. Le maire a souligné que la commune était l'une des moins chères de l'agglomération du Niortais. Le conseil valide une augmentation limitée à 1 point pour les taux locaux. Avec un taux de 35,01 % pour le foncier bâti, Saint-Martin-de-Bernegoue reste en dessous de la moyenne de 35,27 % des communes de strate équivalente (69,55 % pour le foncier non bâti et 16,25 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Le produit fiscal attendu sera de 306.388 € pour l'ensemble des taxes locales.